



Stratégie mondiale pour la survie des grands singes et de leur habitat

1. Introduction

Le texte de la Stratégie mondiale pour la survie des grands singes et de leur habitat est reproduit ci-après. Il énonce l'objectif global et les objectifs particuliers de la stratégie et il indique l'action nationale et internationale requise pour les atteindre. L'historique et la raison d'être de la stratégie sont retracées dans l'annexe qui suit.

2. But général¹

L'objectif global de la stratégie est, en tant que défi immédiat, d'écarter la menace d'extinction imminente à laquelle doivent faire face la plupart des populations de grands singes, à savoir les gorilles, les chimpanzés, les bonobos (chimpanzés pygmées) et les orangs-outangs. Par la suite, conserver dans leurs habitats naturels les populations sauvages viables de toutes les espèces et sous-espèces de grands singes, et veiller à ce que, lorsqu'il y a des interactions entre elles et des populations humaines, ces interactions soient positives de part et d'autre et durables.

3. Objectifs

3.1 Objectifs immédiats

Les objectifs immédiats de la stratégie sont les suivants :

- 3.1.1 Promouvoir la stratégie mondiale pour la survie des grands singes;
- 3.1.2 Déterminer le potentiel des sites, surveiller les populations de grands singes et constituer une base de données à partir de cette surveillance;
- 3.1.3 Compiler et analyser des données sur les projets et initiatives en cours à différents niveaux pour identifier les lacunes et définir les priorités de l'action à engager, et encourager la coordination et la coopération;
- 3.1.4 Encourager les Etats des aires de répartition à élaborer et appliquer des plans d'action nationaux pour la conservation des populations de grands singes et la protection de leurs habitats, et veiller à ce que ces Etats disposent des ressources nécessaires à cet effet;
- 3.1.5 Etablir un rang de priorité pour l'utilisation plus efficace des ressources et identifier les domaines de financement qui sont actuellement négligés et insuffisamment pourvus;
- 3.1.6 Promouvoir et appliquer un cadre juridique pour la survie des grands singes et de leurs habitats dans les pays concernés;
- 3.1.7 Identifier et soutenir des initiatives génératrices de revenu au profit des communautés vivant dans l'habitat des grands singes et dans les zones protégées ou aux alentours, en prenant dûment en considération les communautés autochtones; et veiller à ce que, s'il devient impératif de réinstaller des populations autochtones conformément aux directives en vigueur à l'ONU, ces populations soient dédommagées à l'aide d'un soutien international;

¹ Le but général de la *Stratégie mondiale* est similaire, mais non identique, au but général du Partenariat GRASP décrit dans les *Règles pour l'organisation et la gestion du Partenariat GRASP*.



Great Apes Survival Project
Projet pour la survie des grands singes
GRASP



- 3.1.8 Eduquer et sensibiliser les populations locales;
- 3.1.9 Aider à obtenir des financements nouveaux et supplémentaires pour la conservation des grands singes et de leurs habitats et faire en sorte que la communauté internationale au sens le plus large (nations donatrices, organisations et institutions internationales, organisations non gouvernementales, secteur privé et industrie) apporte un appui efficace et cohérent aux efforts déployés par les Etats des aires de répartition des grands singes.

3.2 Objectifs à long terme

Les objectifs à long terme de la stratégie sont les suivants :

- 3.2.1 Mener des recherches scientifiques pour générer les informations nécessaires pour la survie des grands singes et leurs habitats, et diffuser ces informations d'une manière simple et accessible;
- 3.2.2 Encourager les pays à adhérer aux conventions et accords relatifs à la conservation des grands singes et à l'élimination de leur commerce illicite, et à les faire appliquer, en ayant à l'esprit le coût de cette participation;
- 3.2.3 Travailler avec des réseaux internationaux significatifs de services de renseignements sur les grands singes en vue d'éliminer le trafic transfrontière illicite;
- 3.2.4 Promouvoir l'élaboration et le transfert entre les Etats de l'aire de répartition, leurs partenaires et d'autres parties intéressées de technologies appropriées, de programmes de formation et de meilleures pratiques pour la planification, le financement, la surveillance et l'obtention des résultats escomptés;
- 3.2.5 Promouvoir l'inclusion d'information faisant ressortir l'importance des grands singes et de leurs habitats dans les programmes d'enseignement nationaux ainsi que la diffusion de ces informations par les médias.

4. Action

4.1 Mesures nationales

La stratégie mondiale pour la survie des grands singes et de leur habitat encourage le gouvernement de chaque Etat des aires de répartition des grands singes à élaborer et adopter un plan national pour la survie des grands singes. Cela permettrait d'identifier l'état des connaissances actuelles sur la population et la répartition de chaque espèce, la législation pertinente et d'autres facteurs qui interviennent. Lorsque l'information présente des lacunes, des travaux de recherche devraient être entrepris pour y remédier dans un cadre temporel approprié. Chaque plan national pour la survie des grands singes devrait en principe viser à :

- 4.1.1 Déterminer l'état actuel et les tendances récentes de chaque population de grands singes et de tous les habitats restants. Lorsque cette information fait défaut des enquêtes immédiates devraient être entreprises pour obtenir ces données de base. Le plan national pour la survie des grands singes devrait comprendre des cartes pour montrer l'étendue des habitats à présent et dans le passé récent, en surimposant les parcs nationaux et les réserves. Des recommandations devraient être formulées pour :
 - (i) Revoir le système national des zones protégées, y compris les zones de conservation communautaires, les sites sacrés et les zones réservées à des usages traditionnels, à la lumière des stratégies et plans nationaux de conservation de la diversité biologique mis en place au titre

de la Convention sur la diversité biologique ainsi que des plans nationaux d'utilisation des terres et des ressources en eau;

- (ii) Sur la base des conclusions de cet examen, créer ou renforcer un système national de zones protégées reliées par des couloirs et zones de transition, de manière à maximiser l'étendue des habitats dont disposent les grands singes, conformément à l'approche écosystémique et au concept de réserves de la biosphère. Pour mettre en place un tel système national, il faudra :
- Etendre si possible les zones protégées actuelles de manière à ce qu'elles englobent les zones adjacentes comportant des habitats des grands singes;
 - Assurer une gestion efficace des zones protégées;
 - Etablir de nouvelles zones protégées au sein des habitats des grands singes en tenant compte des zones de conservation communautaires, des sites sacrés et des zones réservées à des usages traditionnels;
 - Favoriser la coopération transfrontière pour conserver les habitats des grands singes partagés par plusieurs Etats, notamment en recourant, s'il convient, à la désignation internationale de ces habitats comme sites du patrimoine mondial, zones humides d'importance internationale en vertu de la Convention de Ramsar, ou réserves de la biosphère au titre du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO);
 - Identifier et établir des couloirs entre les habitats fragmentés des grands singes et promouvoir leur utilisation durable d'une manière compatible avec la conservation et le bien-être des grands singes;
 - Dans les zones d'où les grands singes ont été récemment extirpés, soutenir des programmes de réintroduction viables de la faune sauvage conformément aux directives de l'Union mondiale pour la nature (UICN);

4.1.2 Evaluer la politique nationale, la législation et les programmes de conservation existants pour déterminer s'ils protègent les grands singes et leurs habitats, et recommander des lois révisées ou nouvelles lorsque cela est nécessaire pour atteindre les objectifs suivants :

- (i) La chasse, le commerce et la propriété privée des grands singes devraient être interdits par la loi, l'utilisation non durable des habitats des grands singes devrait être interdite et l'utilisation de ces habitats devrait être strictement réglementée;
- (ii) La récolte du bois et des produits forestiers autres que le bois, l'extraction de minerais, la construction de routes et de bâtiments et le développement agricole devraient seulement être permis dans les zones d'habitat des grands singes où ces activités et leurs conséquences ne nuisent pas à leur survie;

4.1.3 Identifier les lacunes dans l'application des lois et recommander les mesures nécessaires pour protéger les grands singes et leurs habitats, par exemple :

- (i) Les organismes responsables de l'application des lois (police, douaniers, personnel chargé de la protection de la faune sauvage, etc.) devraient être dotés d'effectifs, de formation, de matériel et de ressources supplémentaires;
- (ii) Lorsque des communautés humaines vivent dans des habitats de grands singes ou à proximité, des mesures devraient être prises pour encourager leur participation active à la conservation de ces espèces;



Great Apes Survival Project
Projet pour la survie des grands singes
GRASP



- 4.1.4 Evaluer l'impact des industries extractives sur les grands singes et leurs habitats, notamment l'exploitation forestière, l'extraction minière, la prospection pétrolière, etc. et, en liaison avec les ministères compétents, les dirigeants des sociétés concernées et des organismes de développement tels que la Banque mondiale, identifier des moyens d'atténuer ces pressions, en prenant par exemple les mesures suivantes :
- (i) Des concessions d'exploitation forestière devraient être accordées pour des périodes correspondant aux générations des essences récoltées, afin d'encourager une planification à long terme;
 - (ii) L'octroi de contrats devrait aller à des activités écologiquement durables;
 - (iii) La main-d'œuvre des compagnies ne devrait pas pratiquer la chasse pour la viande de brousse, ni en dépendre pour son alimentation;
 - (iv) Les routes d'accès devraient être détruites après leur utilisation, à moins qu'elles fassent partie d'un réseau routier planifié assorti de mesures appropriées pour lutter contre le commerce de viande de brousse;
- 4.1.5 En tenant compte de la nécessité de coordonner l'action à entreprendre et de créer des synergies, identifier, planifier et mettre en œuvre des projets de développement durables dans l'intérêt des personnes vivant dans des habitats de grands singes ou à proximité, comme l'écotourisme basé sur une observation soigneusement contrôlée de ces primates, l'utilisation de produits de la forêt autres que le bois, etc. Avant tout, il est essentiel d'appuyer des projets communautaires qui protègent toutes les ressources des forêts et maintiennent leur capacité de fournir aux humains des services indispensables tels que l'eau, la nourriture, des médicaments, des matériaux de construction, des sols et des combustibles. Certaines communautés ont des traditions anciennes de protection particulière des primates, y compris les grands singes. Les plans nationaux pour la survie des grands singes devraient s'appuyer sur ces acquis chaque fois que possible;
- 4.1.6 Lorsque le commerce illégal des jeunes singes se poursuit, prévoir une installation officiellement homologuée pour soigner les animaux confisqués ou saisis, et, si possible, les rétablir dans leur milieu naturel. Lorsqu'aucune installation de ce genre n'existe, les gouvernements devraient en créer une ou prendre des dispositions (par le biais de la Pan African Sanctuaries Alliance (PASA) en Afrique ou du réseau de centres de réhabilitation des orangs-outangs en Malaisie et en Indonésie) avec un sanctuaire approprié dans un pays proche pour recevoir des singes capturés ou orphelins avec un minimum de retard bureaucratique (pour minimiser le stress et les complications médicales);
- 4.1.7 Prendre les mesures nécessaires pour éviter la transmission des maladies entre les grands singes et les hommes;
- 4.1.8 Encourager des initiatives éducatives pour la conservation - formelles et informelles - par le biais des écoles, des sanctuaires et des centres de tourisme pour l'observation des singes, en utilisant la presse, la radio et la télévision;
- 4.1.9 Consulter toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les organisations non gouvernementales compétentes, pour s'assurer qu'elles s'approprient une part du processus du plan national pour la survie des grands singes;
- 4.1.10 Etablir des comités nationaux pour les grands singes impliquant toutes les parties prenantes (gouvernements, organisations non gouvernementales, milieux d'affaires et universitaires,



Great Apes Survival Project
Projet pour la survie des grands singes
GRASP



communautés locales, etc.) et désigner des correspondants nationaux pour s'occuper des questions de conservation des grands singes, y compris l'élaboration des plans nationaux pour leur survie;

- 4.1.11 Inviter et encourager tous les acteurs considérés dans les plans nationaux à s'acquitter des rôles et des fonctions qui leur sont dévolus afin d'assurer une application complète de ces plans en temps voulu;
- 4.1.12 Examiner régulièrement les progrès accomplis dans l'application des plans nationaux et prendre des mesures appropriées pour remédier aux lacunes ou réorienter les priorités;
- 4.1.13 Etablir une liaison et engager des efforts concertés entre les Etats des aires de répartition, en particulier :
- (i) Dans les zones d'habitat des grands singes qui sont adjacentes à des zones similaires dans des pays voisins, lorsque des accords transfrontaliers de gestion et de conservation des ressources naturelles peuvent être appliqués, par exemple dans le cadre de la Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage;
 - (ii) Lorsqu'on a connaissance de l'existence d'un commerce entre pays de viande de brousse, de jeunes primates vivants ou d'autres produits provenant des singes;
 - (iii) Lorsqu'il est possible d'élaborer des stratégies ou accords sous-régionaux pour la coopération des grands singes;
- 4.1.14 Participer à des accords intergouvernementaux tels que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la diversité biologique, l'Accord international sur les bois tropicaux, les conventions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, etc. qui ont un rapport explicite ou implicite avec la conservation des grands singes, et en particulier appuyer des initiatives telles que :
- (i) Le Groupe de travail de l'Afrique centrale;
 - (ii) Le Groupe de travail de la CITES sur la viande de brousse;
 - (iii) Le Groupe de liaison de la Convention sur la diversité biologique, sur les ressources forestières autres que le bois;
 - (iv) L'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages, pour lutter contre la criminalité dans ce domaine;
- 4.1.15 Inclure la protection de la biodiversité, en mettant particulièrement l'accent sur la conservation des grands singes, en tant que facteur essentiel dans l'établissement des priorités pour les programmes sectoriels à l'échelon national (par exemple dans le contexte des stratégies de réduction de la pauvreté) et dans les demandes de financement adressées aux organismes d'aide multilatérale tels que la Banque mondiale, l'Union européenne, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), etc. ou les donateurs bilatéraux;
- 4.1.16 Contribuer au débat international sur l'état actuel de la conservation des grands singes.

4.2 Mesures internationales

- 4.2.1 Rôle de la communauté internationale dans la survie des grands singes

La responsabilité de la survie des grands singes incombe à l'humanité toute entière - au monde développé comme aux Etats des aires de répartition. Les pays industrialisés riches qui laissent sur la planète leur vaste empreinte écologique et dont la demande de ressources, de produits et de services est insatiable, posent une menace continue pour la diversité biologique en général et pour la survie des espèces menacées d'extinction en particulier, y compris les grands singes. Les nations consommatrices doivent prendre toutes les mesures possibles pour atténuer les impacts de ces comportements.

i) Pays donateurs et organismes internationaux

Les pays donateurs et les organismes internationaux, y compris les institutions internationales de financement, ainsi que les organisations non gouvernementales, ont les uns et les autres un rôle majeur à jouer pour aider les Etats des aires de répartition à appliquer avec succès leurs programmes pour la conservation des grands singes. Ils sont encouragés à intégrer les priorités sous-jacentes de la stratégie mondiale pour la survie des grands singes dans leurs propres stratégies et plans d'action sur la biodiversité, dans la mesure où ces plans ont la dimension internationale qu'ils devraient avoir étant donné les engagements pris au Sommet mondial pour le développement durable et ailleurs. Ces priorités devraient structurer l'agenda diplomatique et fonctionnel des nations donatrices alors qu'elles débattent sur les priorités et les programmes de travail des organismes ou groupements (tels que la Banque mondiale, le FEM, l'Union européenne, le PNUD, etc.) dont elles sont membres et dont les activités peuvent - directement ou indirectement - être essentielles pour des programmes efficaces de conservation des grands singes. Ces priorités devraient aussi être de plus en plus reflétées dans le travail d'organismes ou groupements régionaux comme l'Union africaine, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement.

ii) Les organisations non gouvernementales

Les organisations non gouvernementales qui historiquement ont joué un rôle important dans les efforts de conservation des grands singes, au niveau aussi bien national qu'international, sont encouragées à redoubler d'efforts. Les grands singes ont besoin de défenseurs résolus et efficaces. Ils ont besoin de publicité et de manifestations très visibles conçues pour susciter l'intérêt du public et l'afflux de fonds. Ils ont besoin d'organisations non gouvernementales d'une visibilité marquée dans l'application et le suivi, y compris par exemple les études d'impact environnemental et le travail de promotion, notamment pour exercer des pressions en faveur de l'exploitation forestière durable, de l'homologation verte du bois d'œuvre, etc.

iii) Milieux universitaires et scientifiques

Les milieux universitaires et scientifiques, qui ont déjà joué un rôle crucial en documentant l'ampleur de la crise qui affecte les grands singes et en étayant scientifiquement des projets et des programmes rationnels de conservation, sont appelés à jouer un rôle encore plus vital à l'avenir. Les groupes de spécialistes de l'UICN et les sociétés nationales et internationales de primatologie sont particulièrement utiles.

iv) Secteur privé

Le secteur privé revêt une importance particulière pour la conservation des grands singes. Bon nombre des possibilités qui s'offrent pour les grands singes - aussi bien que des menaces qui pèsent sur eux - dépendent des activités entreprises par le secteur privé, y compris les sociétés nationales et multinationales. L'écotourisme, par exemple, s'il est géré de manière appropriée, génère des revenus pour les communautés locales, des emplois dans les réserves de faune sauvage, et des profits pour les compagnies de transport, les hôteliers et les voyageurs. De nouveaux investissements sont encouragés, particulièrement dans les domaines où demeure un

potentiel inexploité pour le tourisme, créant ainsi pour les populations locales un enjeu permanent dans la conservation des habitats des singes. Un écotourisme géré avec sensibilité, tenant compte de la nécessité d'éviter toute transmission de maladies entre les singes et les humains, offre aussi des possibilités inégalées de sensibiliser davantage le public au sort des grands singes et des écosystèmes forestiers qu'ils habitent. Tous les touristes qui viennent voir les singes devraient devenir pour toute leur vie des ambassadeurs de ces espèces remarquables.

4.2.2 Rôle du GRASP dans la stratégie mondiale pour la survie des grands singes

Si les efforts actuellement déployés pour la conservation des grands singes impliquent de nombreux acteurs, gouvernementaux et non gouvernementaux, il n'en a pas moins un rôle essentiel à jouer dans le cadre des efforts internationaux pour sauver les grands singes et dans le cadre de la mise en œuvre de la présente stratégie mondiale.

i) Participation future au Partenariat du GRASP

Le lancement du GRASP en mai 2001 a permis de poser les fondements d'une alliance vraiment mondiale en faveur des grands singes. Lors de ces débuts, un rôle crucial a été joué dans cette alliance par des organisations non gouvernementales partenaires dont l'inspiration a aidé à lancer le GRASP et dont le personnel a exécuté sur le terrain des projets de conservation appuyés par le GRASP. La liste des partenaires non gouvernementaux du GRASP s'est considérablement allongée depuis le lancement du projet et compte actuellement plus de 40 organisations. Le PNUE et l'UNESCO souhaitent vivement allonger cette liste et l'étendre à des organismes nationaux et locaux, y compris ceux qui travaillent avec des populations vivant dans les habitats des grands singes et autour.

La priorité cruciale est à présent de s'appuyer sur les fondations du GRASP pour obtenir que les 23 Etats des aires de répartition des grands singes deviennent partenaires à part entière du GRASP. Dans ce contexte, il est extrêmement encourageant de noter que le règlement régissant l'organisation et la gestion du Partenariat du GRASP, adopté par le Conseil du GRASP à sa première réunion tenue à Kinshasa les 7 et 8 septembre 2005, prévoit que tous les Etats de l'aire de répartition des grands singes sont acceptés avec effet immédiat comme partenaires à part entière du GRASP.

Les Etats ou groupements régionaux qui ne sont pas des Etats de l'aire de répartition des grands singes mais qui ont déjà soutenu le GRASP comportent les pays suivants : Allemagne, Belgique, Danemark, Irlande, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que l'Union européenne. Ces Etats, ainsi que l'Union européenne, devraient être invités par le secrétariat du GRASP à confirmer leur désir de devenir des partenaires à part entière du GRASP conformément aux dispositions des règles du GRASP. D'autres Etats très intéressés par la conservation des grands singes et les questions connexes devraient également avoir l'opportunité de devenir rapidement partenaires et devraient être officiellement invités par le secrétariat du GRASP à le faire.

Outre l'UNESCO et le PNUE, qui sont les organismes de parrainage, d'autres organisations internationales clés sont encouragées à devenir ou demeurer des partenaires actifs du GRASP. La CITES, la CMS, la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur le patrimoine mondial sont déjà de toute évidence très importantes pour le GRASP et se sont jointes au Partenariat du GRASP. Au-delà des accords multilatéraux sur l'environnement, le GRASP devrait espérer trouver des partenaires dans d'autres organisations clés des Nations Unies telles que la FAO, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Forum des Nations Unies sur les forêts, ainsi que l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et les institutions



Great Apes Survival Project
Projet pour la survie des grands singes
GRASP



multilatérales de financement du développement, notamment la Banque mondiale, le PNUD, le FEM, l'Union africaine et le NEPAD, ainsi que les banques régionales de développement qui s'intéressent à la conservation et à la mise en valeur durable de la biodiversité.

L'UICN, avec son réseau unique de ressources à la fois gouvernementales et non gouvernementales (y compris le Groupe de spécialistes des primates de la Commission de la survie des espèces), est également encouragée à devenir partenaire. L'UICN a déjà accepté de jouer un rôle à part entière dans la structure actuelle du GRASP en donnant des avis scientifiques.

ii) Le GRASP et le secteur privé

Un des caractères distinctifs du GRASP est qu'il a été enregistré comme une initiative de partenariat du type 2 dans le cadre défini par le Sommet mondial pour le développement durable. A ce titre, non seulement il rassemble les Etats des aires de répartition et les nations donatrices, les organisations non gouvernementales et la communauté scientifique, mais il prévoit aussi la participation au GRASP des milieux d'affaires et de l'industrie en tant que membres de soutien.

Le secteur privé est d'une importance fondamentale pour le GRASP. La surexploitation des forêts, principalement pour le bois, la viande de brousse ou les minéraux constitue la plus grande menace pour les populations de grands singes. Des sociétés privées mènent une grande partie de ces activités. Le GRASP devrait viser un effort concerté pour les impliquer dans les efforts faits pour atténuer les impacts néfastes, et réorienter des ressources vers la conservation et les communautés locales.

Deux préoccupations particulières du GRASP sont les effets sur les gorilles, les chimpanzés et les autres espèces de faune de l'exploitation incontrôlée du coltan, composant clé des téléphones mobiles en Afrique centrale, et les impacts de l'exploitation forestière et minière sur les populations d'orangs-outangs à Sumatra et Bornéo.

iii) Plan de travail du GRASP et programme d'action

Le programme d'action détaillé du GRASP est en cours d'élaboration sous la responsabilité du Comité exécutif; ce plan repose sur l'ébauche de plan de travail du GRASP pour 2003-2007 présentée au Conseil et adoptée par celui-ci à sa première réunion, à Kinshasa en septembre 2005, et il tient compte des directives et priorités indiquées par le Conseil lors de cette réunion.

iv) Rôle du GRASP dans la mobilisation de nouvelles ressources pour les projets et programmes de conservation des grands singes

Lorsque le document de stratégie du GRASP a été introduit au Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg en septembre 2002, le PNUE et l'UNESCO ont indiqué que leur objectif était de réunir 25 millions de dollars pour la conservation des grands singes d'ici 2005. Pour ces organisations, un montant de cet ordre était indispensable pour parvenir à un impact durable en réduisant le risque d'extinction et en établissant des zones où les populations de singes pourraient se stabiliser et même s'accroître.

La nouvelle structure permanente du GRASP prévue dans les règles pour l'organisation et la gestion du GRASP permet de construire des alliances plus efficaces, non seulement avec la communauté non gouvernementale à l'appui des programmes et des projets de conservation des grands singes, mais aussi - et cela est crucial - avec les grands acteurs internationaux qui œuvrent pour financer la biodiversité (Banque mondiale, FEM, etc.) ainsi qu'avec des donateurs bilatéraux clés et avec l'Union européenne. En fait, à mesure que les discussions sur la stratégie mondiale pour la survie des grands singes avancent dans les diverses instances pertinentes, il peut être



Great Apes Survival Project
Projet pour la survie des grands singes
GRASP



approprié de revoir l'objectif de 25 millions de dollars sur la base d'une meilleure compréhension de ce qui est nécessaire et possible en termes de projets, ainsi que d'une nouvelle disposition de la part de la communauté donatrice à accroître son niveau de financement des programmes de conservation des grands singes.

Le concept essentiel ici sera l'aptitude du GRASP à mobiliser des ressources supplémentaires pour la conservation des grands singes. Le GRASP ne devrait pas être considéré comme un nouveau mécanisme de financement ou une nouvelle institution financière majeure, mais comme un moyen de promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de plans et de projets nationaux pour la survie des grands singes et d'aider à mieux coordonner et cibler les ressources. Cela dit, Le GRASP devrait être en mesure de financer, à l'aide des ressources qu'il peut mobiliser, certaines activités critiques qui ne peuvent pas autrement tirer un appui opportun ou suffisant de sources traditionnelles comme la Banque mondiale, le FEM, les donateurs bilatéraux et les organisations non gouvernementales.

*Adoptée lors de la 1^{ère} Réunion du Conseil du GRASP
Kinshasa, 7 septembre 2005*



Annexe

Historique

Grands singes : la menace d'extinction

1. « Assurer un environnement durable » est un des huit grands Objectifs du Millénaire pour le développement reliés à la Déclaration adoptée au Sommet du Millénaire des Nations Unies en septembre 2000. La protection de la biodiversité et des ressources des forêts est identifiée comme un des moyens d'atteindre cet objectif et les avantages économiques et sociaux qui lui sont associés. Le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable, adopté à Johannesburg en septembre 2002, a également souligné que « la diversité biologique, qui joue un rôle essentiel dans le développement durable en général et l'éradication de la pauvreté, contribue de façon décisive à l'équilibre de la planète et au bien-être de l'humanité, ainsi qu'aux moyens de subsistance et l'intégrité culturelle des populations »². Les participants au Sommet mondial ont demandé des mesures immédiates pour réduire sensiblement le rythme de la perte de biodiversité aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national.
2. La perte de biodiversité, mentionnée dans la Déclaration du Millénaire et dans la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable, prend peut-être son caractère le plus sévère lorsque des espèces ou des groupes d'espèces entiers sont menacés d'extinction. C'est précisément la situation dans laquelle se trouvent les grands singes aujourd'hui. Effectivement, la menace d'extinction des grands singes dans l'avenir immédiat est sans aucun doute la principale raison d'élaborer et d'appliquer une stratégie mondiale pour la survie des grands singes.
3. Il y a trois genres de grands singes : les gorilles, les chimpanzés et les orangs-outangs. Les gorilles sont divisés en des espèces de l'ouest et de l'est, et on les trouve dans dix pays qui vont du Nigéria à l'Ouganda. Les chimpanzés comprennent deux espèces : le chimpanzé commun, que l'on trouve dans 21 pays d'Afrique occidentale, centrale et orientale; et le bonobo, ou chimpanzé pygmée, que l'on trouve seulement en République démocratique du Congo. Les orangs-outangs vivent en Asie du sud-est, sur les îles de Bornéo et de Sumatra en Indonésie et à l'est de la Malaisie.
4. La Commission de la survie des espèces de l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN) a classé les gorilles aussi bien de l'ouest que de l'est comme « globalement menacés », c'est-à-dire qu'ils sont en grand danger d'extinction à l'état sauvage dans le proche avenir. Trois populations particulières sont classées comme étant en « danger critique ». Il s'agit de la forme de la Cross River à l'extrême ouest, et des formes à la fois de montagne et Bwindi à l'extrême est.
5. En ce qui concerne les chimpanzés et les bonobos, la Commission de la survie des espèces a en 2000 classé les uns et les autres comme étant « menacés ». Pour les premiers, chacune des quatre sous-espèces est aussi classée comme « menacée ».
6. La Commission de la survie des espèces a classé l'orang-outang de Sumatra comme étant en « danger critique », et celui de Bornéo comme « globalement menacé ». Les trois sous-espèces reconnues pour Bornéo sont aussi classées comme « menacées ».
7. En bref, on peut affirmer qu'aujourd'hui - à l'aube du nouveau millénaire - chacune des espèces de grands singes est en grand danger d'extinction, que ce soit dans l'avenir immédiat ou au mieux dans les 50 ans qui viennent. Par exemple, une enquête récente sur 24 zones protégées d'Afrique et d'Asie

² Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du sud), 26 août-4 septembre 2002 (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe, par. 44.

du sud-est a abouti à la conclusion que les populations de grands singes diminuaient dans 96 % de ces sites.

8. La plupart des menaces qui pèsent sur les singes résultent des activités humaines : populations humaines accrues empiétant sur leurs habitats, guerres civiles, braconnage pour la viande ou le commerce d'animaux vivants, maladies comme le virus d'Ebola qui peuvent décimer les populations de singes, et destruction des forêts.
9. Les résultats d'analyses récentes indiquent que plus de 70 % des habitats de chacune des espèces de grands singes africains ont été affectés par le développement d'infrastructures. Pour l'orang-outang, la proportion est 64 %. Les scénarios du futur indiquent que la perte annuelle d'habitats non perturbés dépassera 2 % par an pour les grands singes d'Afrique et 5 % dans le cas de l'orang-outang d'Asie du sud-est. D'ici 2030, les scénarios suggèrent que moins de 10 % des habitats des grands singes en Afrique seront épargnés par les impacts du développement des infrastructures. Dans le cas de l'orang-outang la proportion sera inférieure à 1 %. Ces chiffres sont étayés par des estimations des pertes d'habitats et de leur dégradation effectuées par des chercheurs sur le terrain en ce qui concerne les grands singes.³

Importance particulière des grands singes

10. Les grands singes possèdent de nombreuses qualités, d'où leur importance particulière. Elles ont trait à leurs gènes, morphologie et physiologie, aux capacités spécifiques de ces primates et à leur organisation sociale et à leur comportement. Pour ce qui est de l'héritage génétique, les grands singes partagent une grande part de leur ADN avec les humains : en moyenne 96 %, la proportion atteignant même 98,4 % pour les chimpanzés.
11. Au niveau des espèces spécifiques, les grands singes ont un comportement dénotant un haut degré d'intelligence, ils fabriquent et utilisent notamment des outils, choisissent leur nourriture et utilisent les plantes pour l'automédication. Ils communiquent par les sons, les expressions du visage, les gestes et les démonstrations, et en captivité ils ont maîtrisé diverses formes de langage, que ce soit par des signes manuels ou par l'usage de symboles et de programmes informatiques. Ils ont aussi manifestement des émotions comme la joie et la peine. La vie sociale des grands singes a été étudiée en détail, en particulier chez les chimpanzés. On s'est aperçu qu'elle était énormément riche et complexe. Les liens entre les mères et leurs petits sont forts et durables et peuvent notamment s'exprimer à travers des démonstrations de l'utilisation des outils. Les plus grands prennent soin des plus petits. Les singes males chassent et défendent leur territoire en commun et forment des alliances politiques pour dominer. Les débuts d'un sens moral sont visibles en ce qu'un harcèlement d'un subordonné par un animal dominant entraînera un sentiment de malaise chez d'autres membres du groupe. Les différences culturelles, par exemple dans l'utilisation des outils, interviennent entre différentes populations des mêmes espèces. La science cognitive moderne révèle, à partir de l'imagerie de pointe permettant d'observer des cerveaux en activité, qu'il existe des fortes similarités dans le fonctionnement du cerveau des humains et des grands singes.
12. Pour ces raisons, les grands singes forment un pont unique entre les humains et le monde naturel. Comprendre l'écologie et le comportement des grands singes donne ainsi une possibilité continue d'apprécier la manière dont nous avons évolué, et la précarité de notre propre position qui est celle d'une espèce parmi les 10 - 15 millions d'espèces ou davantage qui se trouvent sur notre planète. Si nous devions perdre une espèce quelconque de grands singes, beaucoup de gens sentiraient que nous détruisons une partie du pont qui conduit à nos origines, et avec cela une partie de notre humanité même.

³ « The Great Apes - The Road Ahead ». Perspective mondiale des impacts du développement structurel sur les grands singes (PNUE GRID - Arendal (Norvège), septembre 2002).



Great Apes Survival Project
Projet pour la survie des grands singes
GRASP



13. Les grands singes constituent aussi un indicateur clé pour des écosystèmes en danger. Les forêts qu'ils habitent sont une ressource vitale pour les humains, et une réduction de leur nombre est un signe certain que ces forêts ne sont pas utilisées d'une manière durable.
14. Les habitats des grands singes sont vitaux pour les humains et beaucoup d'autres espèces comme source de nourriture, d'eau, de remèdes et de bois, et en tant que régulateurs de notre climat qui évolue. Les grands singes jouent aussi un rôle clé dans le maintien de la santé et de la diversité des forêts tropicales, en dispersant les graines et en formant de petites ouvertures dans la canopée forestière qui permettent aux jeunes arbres de pousser et de reconstituer l'écosystème.
15. L'importance vitale des écosystèmes de forêts a été reconnue par les ministres africains de l'environnement, qui ont récemment demandé que « le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique définisse les écosystèmes de forêts comme un des grands domaines d'intervention ». ⁴ De même, les ministres de l'environnement de l'Asie du sud-est ont convenu de gérer de manière durable et d'utiliser rationnellement leurs ressources biologiques diverses. ⁵

Efforts actuels pour la survie des grands singes

16. Depuis des décennies, des individus et des organisations travaillent pour protéger les grands singes en trouvant des solutions pour qu'ils coexistent mieux avec leurs cousins humains dans les territoires forestiers qu'ils partagent avec eux en Afrique occidentale et centrale et en Asie du sud-est. En partie grâce aux premières années d'activités du Partenariat du projet pour la survie des grands singes (GRASP) entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui fonctionne en vertu d'une constitution intérimaire ⁶, et de l'organisation d'ateliers et de séminaires au niveau national, ainsi que de visites conduites par les équipes d'appui technique du Partenariat du GRASP, certains Etats des aires de répartition des grands singes sont à présent en train d'élaborer des plans nationaux pour leur survie. Dans certains pays, des politiques éclairées ont protégé les forêts dans l'intérêt des communautés locales en même temps que des grands singes. Les recettes apportées par les touristes qui visitent les parcs et observent les grands singes, par exemple dans les parcs nationaux de Bwindi et de la forêt de Kibale en Ouganda, aident à financer leur protection en même temps qu'à fournir des emplois à la population locale et des revenus pour le développement communautaire. Dans de tels cas, et avec une gestion appropriée, les grands singes se révèlent être une ressource économique importante pouvant améliorer les conditions de vie des communautés voisines.
17. Certains gouvernements des Etats des aires de répartition des grands singes ont travaillé la main dans la main avec des organisations non gouvernementales locales sur des projets pour leur conservation. Des organisations non gouvernementales internationales - dont beaucoup sont des partenaires du GRASP - ont travaillé avec des gouvernements et côte à côte avec leurs homologues locaux. Des gouvernements de pays développés et des groupements régionaux comme l'Union européenne ont commencé à se focaliser sur des manières d'aider les Etats des aires de répartition à édifier leurs propres programmes et politiques de développement durable en mettant un accent légitime sur la conservation de la biodiversité, y compris les grands singes. Les Etats Unis d'Amérique, par exemple, ont récemment adopté le Great Apes Conservation Act, qui permettra de financer certaines des initiatives nécessaires. Le Royaume-Uni a apporté un appui substantiel au GRASP, aussi bien pendant

⁴ Déclaration de Kampala sur l'environnement pour le développement, adoptée à la neuvième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, tenue à Kampala (Ouganda), du 1er au 5 juillet 2002.

⁵ Résolution de Kota Kinabalu sur l'environnement, huitième réunion de l'Association des ministres de l'Association des nations de l'Asie du sud-est, tenue à Kota Kinabalu (Malaisie), en octobre 2000.

⁶ Les règles pour la gestion du GRASP ont été adoptées lors de la première Réunion du Conseil du GRASP à Kinshasa le 8 septembre 2005.



Great Apes Survival Project
Projet pour la survie des grands singes
GRASP



sa phase intérimaire que par la suite.⁷ L'Australie envisage des moyens d'accroître son appui aux programmes pour la survie des grands singes, particulièrement en Asie du sud-est. Le GRASP a aussi bénéficié d'un appui substantiel de l'Allemagne, du Danemark, de l'Irlande ainsi que de la Fondation des Nations Unies. Plus récemment, l'Union européenne a annoncé qu'elle fournirait une assistance d'un montant de 2,4 millions d'euros au GRASP à l'appui tant de la réunion intergouvernementale que de projets spécifiques sur le terrain pour la survie des grands singes.

18. L'industrie et les milieux d'affaires privés ont de plus en plus commencé à reconnaître que la conservation de la diversité biologique, notamment la protection des grands singes, présente à la fois des défis et des possibilités. C'est ainsi que certaines compagnies se plient aux codes de conduite relatifs à l'abattage durable du bois, lesquels prévoient des dispositions pour la conservation de la diversité biologique et de la faune et de la flore. D'autres compagnies se sont montrées sensibles à la dégradation des habitats forestiers qui risquait de survenir du fait de l'extraction de ressources minières comme le coltan. D'autres compagnies encore ont jugé approprié d'appuyer l'action menée dans le cadre du GRASP.
19. Les ressources fournies au plan national et international par le biais du réseau de scientifiques travaillant dans des organisations comme l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et la Société internationale de primatologie (SIP) ont aussi joué un rôle important en veillant à ce qu'une bonne base scientifique soit donnée aux programmes et projets locaux, nationaux et internationaux pour la conservation des grands singes.
20. Des organisations et institutions internationales ont aussi joué leur rôle. Par exemple, le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère (MAB) a mis en place le Réseau mondial de réserves de biosphère, qui favorise l'approche écosystémique, en équilibrant les utilisations des sols entre une protection systématique et une exploitation contrôlée ou une autre utilisation des populations locales. La Convention sur le patrimoine mondial (CPM), gérée par l'UNESCO, vise à protéger les sites naturels et aussi culturels d'une valeur universelle exceptionnelle. Plusieurs réserves de biosphère du MAB, comme Taï en Côte d'Ivoire, Odzala en République démocratique du Congo et Gunung Leuser en Indonésie, et des sites du patrimoine mondial tels que les parcs nationaux de Virunga, Kahuzi-Biega et Salonga en République démocratique du Congo, la réserve de faune de Dja au Cameroun et la Forêt impénétrable de Bwindi en Ouganda, sont des sites critiques pour la survie des grands singes. Le programme MAB a ouvert la première école régionale de niveau post-universitaire sur la gestion intégrée des forêts à Kinshasa, afin d'édifier un nouveau cadre de spécialistes africains. Il est possible d'accroître aussi bien le nombre que la surface des réserves de biosphère et des sites du Patrimoine mondial, et aussi de renforcer les capacités des autorités nationales et des communautés locales pour donner effet à ces désignations sur le terrain.
21. L'UNESCO et la Convention sur le patrimoine mondial ont un programme spécial appuyé par la Fondation des Nations Unies pour renforcer la conservation des sites du Patrimoine mondial en République démocratique du Congo qui sont très vulnérables à la suite du conflit armé dans la sous-région. Un autre programme, l'Initiative centrafricaine sur les forêts du Patrimoine mondial, est en préparation et vise à renforcer la gestion de plusieurs massifs boisés transfrontaliers dans le bassin du Congo et à aider les pays de la région à proposer leur désignation comme sites du Patrimoine mondial.
22. L'UNESCO a établi une « initiative ouverte » avec toutes les agences spatiales internationales. Par cette initiative, elle aidera les pays en développement à surveiller les sites du Patrimoine mondial grâce à une imagerie satellitaire. Dans le cadre de cette activité, l'UNESCO a constitué un consortium avec l'Agence spatiale européenne et plusieurs organisations non gouvernementales travaillant dans les habitats des gorilles. Le PNUE fait partie de ce consortium. Un projet pilote utilisera des images de

⁷ En annonçant son appui au GRASP à Nairobi en septembre 2001 le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui a été le premier à soutenir officiellement le GRASP, a déclaré qu'il était « profondément préoccupé et avait agi pour traiter certains des problèmes les plus pressants, comme ceux de la chasse pour la viande de brousse et de la destruction d'habitats par l'abattage illégal d'arbres et sans discernement ».



Great Apes Survival Project
Projet pour la survie des grands singes
GRASP



satellites pour fournir une évaluation des changements du couvert végétal au cours des dix dernières années. Ce projet de surveillance des habitats des gorilles sera focalisé sur quatre sites existants ou proposés du Patrimoine mondial dans la partie du Rift située autour du lac Albert, englobant des zones frontalières de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda. Un des principaux produits de ce projet consistera en des cartes simples mais précises dérivées d'images satellitaires. Ces cartes seront fournies aux gestionnaires des sites, aux gardiens des réserves et aux organisations non gouvernementales de conservation, à des fins de surveillance et de communication de données.

23. Aussi bien l'UNESCO que le PNUE estiment que ce projet ainsi que d'autres relevant du GRASP offrent une possibilité de relier la biodiversité et l'édification de la paix dans une région troublée, et d'apporter un appui international aux programmes déjà menés par un certain nombre de partenaires du PNUE et de l'UNESCO dans la mouvance des organisations non gouvernementales.
24. Le PNUE a mobilisé trois conventions internationales sur la flore et la faune sauvages qu'il administre et leur a demandé de jouer un rôle pilote dans leurs domaines de compétences; les organes directeurs de ces conventions ont approuvé cette initiative. La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) s'efforce de lutter contre la contrebande des grands singes pour la consommation humaine ou la vente comme spécimens vivants. La CITES s'intéresse de près à des incidents récents liés à l'exportation d'animaux vivants d'Afrique, dont un a causé la mort de deux grands singes. La Convention sur la diversité biologique participe au débat sur les effets qu'a le commerce de la viande de brousse sur les ressources de la biodiversité et étudie la meilleure manière d'intégrer la conservation des grands singes dans des cadres plus larges de gestion de la biodiversité (en particulier par son programme de travail sur la biodiversité forestière) dans les divers Etats des zones de répartition, qui sont tous Parties à la Convention. La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage se concentre sur les espèces orientales de gorilles, qui traversent les zones montagneuses frontalières entre l'Ouganda, le Rwanda et la République démocratique du Congo. Une coopération renforcée entre les trois gouvernements favoriserait la survie des gorilles de montagne, et un accord officiel pourrait être envisagé en vertu de l'article IV de la Convention.
25. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'occupe de plus en plus du maintien de la biodiversité dans les forêts du monde, du point de vue de la sécurité alimentaire des populations rurales, de la prévention et de la lutte contre l'abattage illégal d'arbres, le braconnage et la contrebande, de la gestion de la flore et de la faune sauvages et des produits forestiers autres que le bois.⁸
26. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) est préoccupée par les implications possibles pour la santé et le bien-être humains de certaines interactions entre les grands singes et les êtres humains et de la possibilité de transmission de maladies contagieuses, comme celle du virus d'Ebola, entre l'homme et l'animal.
27. Il importe également de reconnaître l'ampleur de l'engagement des principaux organismes bilatéraux de développement, y compris les institutions financières internationales. En dix ans, par exemple, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est devenu la source la plus importante de subventions pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique (domaine d'activité que le FEM considère comme une de ses plus grandes priorités), en versant près de 4,2 milliards de dollars en subventions directes et en cofinancements à cette fin. Un projet du FEM a créé un fonds d'affectation spéciale pour aider à préserver et à mettre en valeur de manière durable le parc national de la Forêt impénétrable de Bwindi en Ouganda. Ce projet favorise la conservation et l'utilisation durable d'une

⁸ Anticipant les exposés attendus de la FAO à l'occasion du Douzième Congrès mondial des forêts (Québec, 21-28 septembre 2003), organisé par le Canada en collaboration avec la FAO, le Directeur général adjoint et Chef du Département des forêts, M. Hosny El-Lakany, a affirmé dans une déclaration publiée le 24 juillet 2003 : « Les nations doivent gérer leurs forêts d'une manière durable afin que les générations présentes puissent bénéficier des avantages des ressources forestières de la planète tout en les préservant pour répondre aux besoins des générations futures ».



Great Apes Survival Project
Projet pour la survie des grands singes
GRASP



biodiversité importante ainsi que le partage équitable des avantages des ressources forestières, et des représentants des communautés locales siègent dans son comité de pilotage.

28. La Banque mondiale a investi dans 226 projets liés à la biodiversité entre 1988 et 1999. Le portefeuille de la biodiversité à la Banque mondiale a vu un accroissement graduel de ses financements pendant cette décennie, avec des engagements atteignant un total de 1,5 milliard de dollars de ses propres ressources, complété par un milliard supplémentaire de cofinancements. La mission et le portefeuille du groupe de la Banque mondiale comportent deux domaines d'avantages comparatifs qui sont importants pour l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité. En premier lieu, l'échelle et la diversité des instruments de financement de la Banque sont plus grands que cela n'est possible pour la plupart des autres donateurs. La Banque joue aussi un rôle d'entraînement parmi la communauté des donateurs et stimule le cofinancement et la coordination entre donateurs. Cela offre des possibilités multiples d'intégrer les préoccupations de la biodiversité dans l'assistance au développement et de traiter les causes profondes de la perte de biodiversité, y compris les menaces qui pèsent sur l'avenir des grands singes.⁹ La Banque mondiale a eu aussi l'initiative de réunions entre les responsables de sociétés européennes d'exploitation forestière et des défenseurs de la conservation pour promouvoir l'adoption de codes de conduite dans les concessions d'abattage.
29. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) intègre son appui aux pays pour la biodiversité dans son travail de base, en insérant les préoccupations de la biodiversité dans des activités telles que la gouvernance et la réduction de la pauvreté dans plus de 120 pays. Il y a aujourd'hui plus de 200 projets FEM/PNUD en cours sur la biodiversité et les eaux internationales, la préservation des écosystèmes forestiers étant une des préoccupations principales.¹⁰
30. Le portefeuille PNUE/FEM complète le programme d'activités régulières du PNUE et inclut des projets qui, en premier lieu, favorisent la coopération régionale et entre plusieurs pays en vue d'obtenir des effets favorables globaux sur l'environnement; en deuxième lieu, font avancer les connaissances pour la prise de décisions en matière d'environnement et les analyses techniques, y compris les évaluations de l'environnement et la recherche ciblée; en troisième lieu, promeuvent et mettent en évidence des technologies, méthodologies et outils permettant d'assurer une meilleure gestion de l'environnement; et, en quatrième lieu, mettent en place des capacités de gestion de l'environnement. Le portefeuille comprend au total 320 projets financés à hauteur de 760 millions de dollars, dont 405 millions fournis par le FEM. Cela inclut 48 projets de grande et moyenne envergures du FEM destinés à appuyer la préservation de la biodiversité (pour un financement total de 280 millions de dollars, dont 152 millions fournis par le FEM).
31. En ce qui concerne spécifiquement la conservation des grands singes, on peut soutenir de manière plausible que les initiatives déjà prises séparément dans ce domaine par des Etats des aires de répartition, des organisations non gouvernementales, l'industrie et les milieux d'affaires, les organismes internationaux et la communauté des donateurs représentent un pas important sur le chemin indiqué par le Sommet du Millénaire, le Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique et le Sommet de Johannesburg sur le développement durable. De plus le lancement du programme GRASP par le PNUE et l'UNESCO en mai 2001 et les actions entreprises jusqu'ici par les partenaires du GRASP et les Etats des aires de répartition ont certainement aidé à fixer l'attention sur la question de la conservation des grands singes et à améliorer le degré de coordination et les éléments communs des programmes et des projets des nombreux acteurs différents qui sont impliqués. Des missions techniques, des séminaires et des ateliers conçus pour soutenir le processus de mise en place de plans nationaux pour la survie des grands singes ont eu lieu dans la majorité des Etats des aires de répartition. De plus, il y a déjà eu un financement significatif de plusieurs projets importants de conservation des grands singes par le GRASP ou par son intermédiaire.

⁹ Supporting the Web of Life - The World Bank and Biodiversity - A Portfolio Update (Banque mondiale, avril 2000).

¹⁰ Conserver la biodiversité, maintenir les moyens de subsistance : expériences du FEM et du PNUD en rapport avec des projets sur la diversité biologique (FEM, PNUD, non daté).



Insuffisance des efforts actuels en faveur des grands singes

32. Des efforts importants ont certes déjà été faits, comme cela est noté dans la section C ci-dessus, mais ils n'ont pas suffi à sauvegarder les grands singes et à empêcher les pressions incessantes qui ont entraîné le déclin dramatique et persistant aussi bien de leur nombre que de leur répartition. Bien que les grands singes soient protégés par la législation nationale dans tous les pays où ils habitent, la capacité de mise en application est insuffisante dans la plupart des Etats de leurs aires de répartition. Même dans les zones qui sont censées être protégées, aussi bien le braconnage que l'abattage d'arbres et l'extraction minière effectués de manière illégale ont des impacts sur les populations vulnérables de grands singes. Le droit international ne parvient pas non plus à protéger ces primates. Tous les singes non humains figurent sur la liste de l'appendice I de la CITES, qui interdit les échanges internationaux à des fins principalement commerciales, mais la valeur monétaire élevée que certaines personnes attachent aux grands singes captifs est un appât constant pour ceux qui pratiquent le commerce et la chasse de manière illégale. Le commerce illégal de la viande de brousse - dont une partie concerne la viande des grands singes - demeure dans une large mesure incontrôlé dans et entre des pays voisins d'Afrique. Les maladies font également des ravages, avec l'épidémie du virus d'Ebola qui fauche aussi bien les populations de grands singes que les populations humaines, et les nouveaux risques d'épidémies d'origine humaine dans les communautés de grands singes visitées par les touristes. Enfin, la guerre, les troubles civils et les violations de la loi et de l'ordre ont exacerbé les problèmes existants dans plusieurs pays africains et en Indonésie.
33. L'urgence de la situation exige manifestement une action plus poussée. Dans beaucoup d'endroits, il est déjà trop tard, car les grands singes y ont à présent disparu. Si nous ne pouvons pas parvenir à accroître radicalement l'intensité des efforts pour protéger les grands singes et leurs habitats, il sera trop tard pour beaucoup plus de populations de gorilles, de chimpanzés, de bonobos et d'orangs-outangs.
34. Toute extinction locale est une perte pour l'humanité, une perte pour les communautés humaines locales et une déchirure dans l'écologie de la planète. C'est pourquoi un nouvel effort majeur en faveur des grands singes et des communautés associées est à la fois opportun et approprié.

Besoin d'une stratégie mondiale pour la survie des grands singes

35. Une étape importante dans un nouvel effort majeur pour protéger et conserver les grands singes serait l'élaboration et l'application d'une stratégie mondiale pour la survie de toutes les populations de grands singes dans leurs écosystèmes dynamiques, évolutifs et naturels. Actuellement, les efforts de conservation sont déployés d'une manière décousue, là où des possibilités s'offrent et où des ressources sont disponibles. Ces efforts auraient plus d'impact s'ils étaient intégrés dans une approche systématique d'un problème défini à l'échelle mondiale, tout en étant adaptés aux circonstances locales. Une stratégie mondiale de ce genre devrait aussi être intégrée aux objectifs de développement des Etats des aires de répartition et être sensible aux besoins des communautés locales. La stratégie mondiale devrait être régulièrement révisée à la lumière de nouvelles connaissances et d'une nouvelle compréhension des priorités de la conservation des grands singes.

**

** Mise à jour : 26-09-05